

# ACTION URGENTE

## N'ENVOYEZ PLUS D'APPELS CONTRE LE HARCÈLEMENT DE MILITANTS ET DE MANIFESTANTS AU SWAZILAND

**Merci de ne plus envoyer d'appels contre le harcèlement et les manœuvres d'intimidation dont ont été victimes des défenseurs des droits humains et des manifestants pacifiques entre le 6 et le 8 septembre au Swaziland.**

Au Swaziland, des défenseurs des droits humains, des syndicalistes et des militants politiques ont été victimes d'arrestations arbitraires, d'agressions et d'actes d'intimidation entre le 6 et le 8 septembre. Les forces de sécurité ont, en effet, tenté de perturber le déroulement de défilés de protestation organisés qui ont duré deux jours. Elles ont procédé à des arrestations massives sans aucun fondement juridique et ont détenu illégalement des défenseurs des droits humains, des dirigeants de l'opposition et des représentants de syndicats étrangers. Au lieu de tenir les forces de sécurité pour responsables, le Premier ministre du Swaziland semble avoir toléré leurs actions et déclaré, le 8 septembre, lors d'une conférence de presse, que le recours à la torture devrait être envisagé pour punir les étrangers indiscrets et les dissidents.

Au cours de la semaine du 13 septembre, les actes de harcèlement et les manœuvres d'intimidation visant des militants et des défenseurs des droits humains semblent avoir diminué et aucun autre incident n'a été signalé. Cependant, personne n'a été traduit en justice pour les violations des droits fondamentaux de militants commises entre le 6 et le 8 septembre. Bien que le Premier ministre et son cabinet se soient par la suite exprimés afin de « clarifier » ses commentaires sur la torture, aucune de ces déclarations n'équivalait à une véritable condamnation du recours à la torture.

En plus des appels envoyés dans le cadre de cette action urgente, des organisations du Swaziland et des institutions internationales ont fait pression sur le Premier ministre afin qu'il revienne sur ses propos concernant la torture.

Les préoccupations d'Amnesty International en matière de droits humains ont désormais été portées à l'attention du Premier ministre du Swaziland à travers la campagne lancée par cette action urgente. Nous vous demandons de ne plus envoyer d'appels pour l'instant.

**Aucune action complémentaire n'est requise. Un grand merci à tous ceux qui ont envoyé des appels.**

Ceci est la deuxième mise à jour de l'AU 194/10. Pour plus d'informations : <http://www.amnesty.org/fr/library/info/AFR55/003/2010/fr> et <http://www.amnesty.org/fr/library/info/AMR41/042/2010/fr>

Informations complémentaires sur l'AU 194/10, AFR 55/006/2010, 22 septembre 2010

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**

